



INSCRIPTIONS 2018-2019

Madame, Monsieur,

Votre enfant a été affecté au lycée Philippe LAMOUR à Nîmes pour la rentrée de septembre 2018.

Les familles pourront procéder à la télé-inscription **avant de venir au lycée ou sur place avant inscription.**

Les élèves ne seront considérés comme définitivement inscrits qu'au retour du **dossier complet** d'inscription qui devra être déposé **au Lycée Ph. Lamour à la date précisée dans le tableau ci-dessous.**

- Si l'élève affecté est scolarisé dans un des collèges de secteur le dossier d'inscription vous sera remis par le collège.
- Si l'élève **affecté** (résultats de l'affectation le 29 juin) n'est pas scolarisé dans un des collèges de secteur il vous faudra venir retirer un dossier d'inscription au lycée au plus tôt et nous le remettre le 4 juillet.

Composition du dossier (Documents à compléter) :

- Une fiche informatique de renseignements (cartonnée saumon)
- Une fiche d'admission
- Une fiche Vie Scolaire (**uniquement le recto à compléter**)
- Une fiche d'urgence "infirmierie"

Documents à joindre :

- **4 photos** d'identité, nom et prénoms inscrits au dos de chacune (pour le dossier et le carnet de liaison)
- Pour les élèves boursiers, un RIB et la notification de droits ouverts (photocopie)
- Pour accéder à la demi pension ou la cafétéria : un chèque de 20 € minimum à l'ordre de l'Agent comptable du lycée P. Lamour encaissé à l'inscription en notant son nom prénom classe et le numéro de la carte région (numéro sous le code barre) au dos du chèque.
- Pour les élèves qui souhaitent s'inscrire à l'internat un chèque de 150€ qui sera encaissé dès la validation d'inscription à l'internat (sous réserve de place disponible).
- Si vous souhaitez que votre enfant adhère à la maison des lycéens (chèque de 10 € à l'ordre de la maison des lycéens ou deux chèques loisirs de la CAF). Date limite de cotisation : vendredi 12 octobre 2018

Photopies

- Les trois bulletins de la classe de 2017/2018
- Carte d'identité de l'élève
- Livret de famille
- Si les parents sont divorcés, jugement de divorce
- Carnet de vaccination

Attention, aucune photocopie ne sera effectuée sur place, merci de votre compréhension.

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------|
| CLG Henri Pitot ARAMON CLG de BELLEGARDE CLG via Domitia MANDUEL CLG Les Oliviers NIMES CLG Feuchères CLG Jules Vallès NIMES | Lundi 2 juillet | 8h30-17h30 |
| CLG Elsa Triolet BEUCAIRE CLG Eugène Vigne BEUCAIRE CLG les Fontaines BOUILLARGUES CLG Capouciné CLG lou Castellas MARGUERITTES CLG Voltaire REMOULINS | Mardi 3 juillet | 8h30-17h30 |
| Autres Etablissements | Mercredi 4 juillet | 8h30-17h30 |